

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 034-200081651-20240402-AG2024040201-DE



Rapport d'activité

2023

Hôtel du département

Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins

Sommaire

Sommaire.....	2
Mot du président.....	3
Présentation	5
Objet.....	5
Missions.....	5
Gouvernance et activité des instances	7
Assemblée générale	7
Conseil d'administration.....	7
Composition du Conseil d'administration	9
Ressources humaines.....	10
Le personnel.....	10
Organigramme fonctionnel.....	10
État des adhésions.....	11
Cotisations	13
La cotisation annuelle	13
Les prestations	14
Bilan d'activité 2023	15
Demandes par domaine d'intervention en 2023	15
Évolution du nombre de demandes par année	16
Assistance technique	16
Assainissement	16
Eau potable.....	17
La centrale d'achat	19
Présentation.....	19
4 accords-cadres conclus en 2023.....	20
Exemples de prestations	22
Bilan financier 2023.....	28
Compte administratif 2023	28
Dépenses de fonctionnement.....	28

.....	28
Recettes de fonctionnement.....	29
Dépenses d'investissement.....	30
Recettes d'investissement.....	31
Organisation de la commande publique.....	32

Mot du président

Hérault Ingénierie, votre agence technique départementale, a été créée à l'initiative du Département de l'Hérault pour répondre aux besoins en ingénierie des communes et des intercommunalités du territoire.

Hérault Ingénierie compte aujourd'hui 266 adhérents : le Département lui-même, 10 communautés de communes, 10 syndicats et 245 des 342 communes du département. Ces chiffres, éloquents, témoignent de la confiance placée par les élus locaux dans cette structure unique.



Car, fort de l'expérience acquise au cours des six dernières années et de la réactivité de ses équipes et des contributeurs des services départementaux, Hérault Ingénierie est devenu un partenaire naturel des élus du territoire. Elle apporte des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes, en même temps qu'elle les accompagne dans leurs projets pour renforcer l'attractivité de leur commune ou de leur intercommunalité, améliorer la qualité des services offerts aux habitants et assurer à tous un accès garanti aux services publics.

En 2023, ce sont ainsi près de 300 nouveaux dossiers qui ont été pris en charge par les équipes d'Hérault Ingénierie. Ces demandes ont mobilisé expertises et savoir-faire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la voirie, des bâtiments, de l'ingénierie foncière, du patrimoine, de l'urbanisme, de la commande publique ou encore de l'ingénierie financière.

Interlocuteur familier des collectivités du territoire, Hérault Ingénierie est aussi devenue un acteur reconnu de l'ingénierie territoriale, dont les services de l'Etat eux-mêmes n'hésitent plus à recommander l'intervention et à associer dans la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion du territoire.

Plus que jamais, Hérault Ingénierie se tient aux côtés de ses adhérents pour faire émerger leurs projets ou les aider à surmonter les difficultés et les crises, concrétisant ainsi, par son action sur le terrain, les principes de solidarité territoriale dont le Département est le garant.

Le président d'Hérault Ingénierie



Jean-François SOTO

Présentation

Objet

Hérault Ingénierie est une agence technique départementale chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui en sont membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier (Article L. 5511-1 du CGCT¹). Elle intervient dans les domaines suivants :

- Eau et assainissement
- Voirie réseaux
- Bâtiment et gestion patrimoniale
- Aménagement de l'espace public
- Ingénierie foncière et préservation des espaces
- Habitat
- Urbanisme
- Commande publique
- Ingénierie financière

Cette liste constitue le socle de son champ d'intervention. Hérault Ingénierie est susceptible d'apporter conseil et expertise pour tout type de projet.

Missions

Hérault Ingénierie accompagne les collectivités adhérentes dans leur gestion quotidienne aussi bien dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipements publics. Cette assistance peut prendre la forme de conseils et d'informations, et peut aller jusqu'à des missions d'expertise technique ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

En matière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, les missions consistent, d'une part, à aider les élus en phase pré-opérationnelle depuis l'identification des besoins jusqu'au programme de l'opération et, d'autre part, à les accompagner en phase opérationnelle depuis le choix du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

L'ensemble de ces missions reste strictement circonscrit dans la sphère de la maîtrise d'ouvrage. Hérault Ingénierie n'intervient pas dans le champ de la maîtrise d'œuvre.

Hérault Ingénierie intervient auprès de ses adhérents selon le principe du « In House » ou « quasi régie ». Il s'agit d'un contrat de prestations intégrées confié par une collectivité territoriale, sans mise en concurrence, à un autre organisme qui réalise pour elle l'essentiel de ses activités, et sur lequel elle assure un contrôle de même nature que sur ses propres services.

¹ Code général des collectivités territoriales

Hérault Ingénierie propose deux types d'accompagnement :

- **Des interventions comprises dans l'adhésion**

- Appuis et conseils simples
 - Réponse rapide
 - Production, recherche ou analyse
- Conseils élaborés
 - Appuis et conseils pouvant nécessiter un déplacement, un travail de recherche ou d'analyse sans production de livrable
 - Analyse d'un projet ou d'un aménagement
 - Appui pour des démarches administratives et recherche de financements
 - Conseil, après visualisation sur place, sur une demande ou un problème
 - Recherche et production de données existantes
 - Analyse sommaire d'un site ou secteur
 - Avis et conseils sur expertise spécifique
- Assistance technique (eau, assainissement)
 - Animation et coordination de réseau d'assainissement non collectif
 - Assistance pour la protection des captages (DUP) d'eau potable
 - Assistance à la surveillance des stations d'épuration

- **Des prestations payantes (sur acceptation d'un devis et après régulation)**

- Assistance de niveau avancé
 - Prestations de toute nature qui consistent à apporter des conseils plus spécifiques en participant à des réunions de projet et en assurant des visites techniques si besoin
 - Etudes, expertises, programmation, coordination...
 - Production de documents écrits
 - Analyse du contexte, propositions de scénarios, estimations sommaires
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 - En phase pré-opérationnelle :
 - Etude d'opportunité / faisabilité
 - Programmation de maîtrise d'œuvre
 - Elaboration de la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre
 - En phase opérationnelle :
 - Suivi de la maîtrise d'œuvre
 - Coordination des prestations annexes
 - Accompagnement pour le suivi des travaux

En 2022, Hérault Ingénierie s'est constitué en centrale d'achat afin d'offrir aux adhérents un service permettant de :

- Réaliser des économies d'échelle
- Sécuriser juridiquement les procédures d'achats
- Simplifier les procédures d'achat et permettre un gain de temps
- Standardiser les prestations mises en œuvre dans les différents territoires

Gouvernance et activité des instances

Assemblée générale

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale comprend l'ensemble des membres adhérents d'Hérault Ingénierie. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour.

Réunion de l'assemblée générale

En 2023, l'assemblée générale ordinaire tenue le **3 avril** et a examiné les points suivants :

- Adoption du Rapport d'activités 2022
- Approbation du Compte de gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Adoption du Budget prévisionnel 2023
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Définition des durées d'amortissements
- Statut d'Hérault Ingénierie : modification du règlement intérieur
- Questions diverses

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres : 5 Conseillers départementaux, 2 représentants des communes et 2 représentants des EPCI.

Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à quatre reprises pour examiner les points inscrits à son ordre du jour et détaillés ci-après :

- **Le 6 mars 2023**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 5 décembre 2022
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Présentation du rapport d'activités 2022
- Compte administratif et compte de gestion 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : convention de mandat entre tiers 2023
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : demande d'aide 2023
- Agence de l'Eau Adour Garonne : demande d'aide 2023
- Changement de nomenclature comptable : passage à la M57 et règlement Budgétaire et financier
- Questions diverses

- **Le 26 juin 2023**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 6 mars 2023
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Centrale d'achat : point d'étape
- Commande publique : autorisation de signature de l'accord cadre « fourniture et livraison de sel de déneigement »
- Institution et vie politique : constitution du groupe « Hérault territoires »
- Institution et vie politique : Convention de partenariat CFMEL / AMF34/ Hérault Ingénierie
- Calendrier des instances 2023/2024
- Questions diverses

- **Le 18 septembre 2023**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 26 juin 2023
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Commande publique : autorisation de signature de l'accord cadre Missions de contrôle technique sur le département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat
- Calendrier des instances 2023/2024
- Questions diverses

- **Le 4 décembre 2023**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du CA du 18 septembre 2023
- Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents
- Commande publique : adoption du règlement intérieur
- Commande publique : autorisation de signature de l'accord-cadre « Missions de CSPS sur le département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat
- Commande publique : autorisation de signature de l'accord-cadre « Missions de levés topographiques sur le département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat
- Questions diverses

Composition du Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est :

Collège départemental

Jean-François SOTO

Président d'HI / Conseiller départemental
du canton de Gignac

Claudine VASSAS-MEJRI

Vice-Présidente d'HI / Conseillère
départemental du canton du Crès

Marie-Pierre PONS

Conseillère départementale du canton de
Saint-Pons-de-Thomières

Séverine SAUR

Conseillère départementale du canton de
Cazouls les Béziers

Sylvie PRADELLE

Conseillère départementale du canton de
Frontignan

Suppléants

Kléber MESQUIDA

Président du Conseil départemental /
Conseiller départemental du canton de
Saint-Pons-de-Thomières

Nicole MORERE

Conseillère départementale du canton de
Gignac

Gaëlle LEVEQUE

Conseillère départementale du canton de
Lodève

Audrey IMBERT

Conseillère départementale du canton de
Mèze

Jérôme BOISSON

Conseiller départementale du canton de
Lunel

Collège des communes

Frédéric ROIG

Vice-Président d'HI / Maire
de Pégairolles-de-l'Escalette

Françoise MATHERON

Maire de Saint-Bauzille-de-
Montmel

Suppléants

Jean Pierre BARTHES

Maire d'Aigues Vives

Jordan DARTIER

Maire de Vias

Collège des intercommunalités et autres EPCI

Josian CABROL

Président de la
Communauté de
Communes du Minervois
au Carroux

Alain CARALP

Président de la
Communauté de
Communes de la
Domitienne

Suppléants

Thierry CAZALS

Président du SIVOM Orb et
Vernazobre

Alain BARBE

Président de la
Communauté de
Communes du Grand Pic
Saint Loup

Ressources humaines

Le personnel

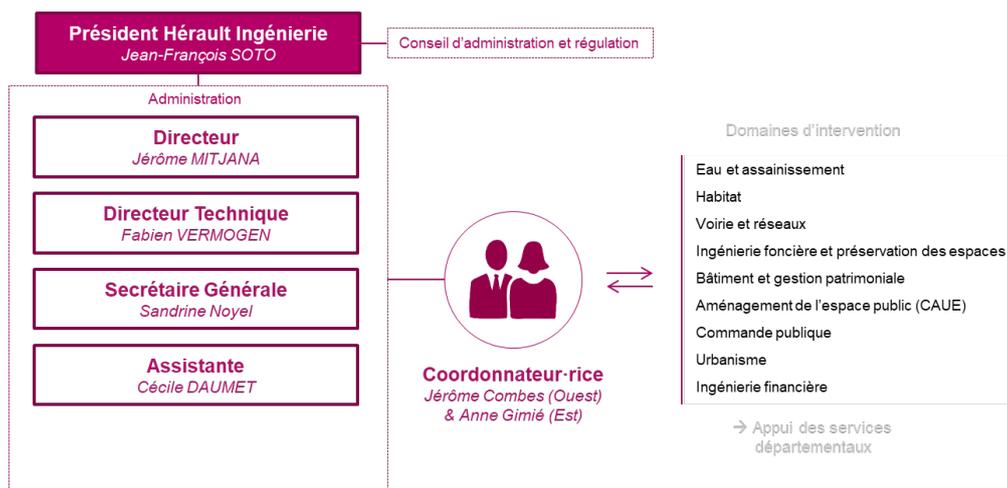
Les moyens humains d'Hérault Ingénierie sont mis à disposition par le Département via une convention de mise à disposition de service. Hérault Ingénierie rembourse au Département le temps passé par les agents qui ont travaillé pour la structure.

Depuis la création en juin 2018, le directeur est mis à disposition via une convention disposition individuelle pour 60% de son temps. Depuis 2020, un directeur technique et une secrétaire générale sont également mis à disposition pour 60 % de leur temps. Deux coordonnateurs exercent à temps plein leurs fonctions de lien avec les adhérents et d'accompagnements des projets.

En matière de ressources humaines, l'année 2023 a été marquée par la stabilisation des équipes dans l'ensemble des services techniques et supports. L'ensemble des postes vacants ont été pourvus. Des décisions ont été prises pour renforcer les équipes dans les domaines de l'hydrogéologie, des espaces publics. Les processus de recrutements ont été conduits à leurs termes et les personnels prendront leurs fonctions dans le 1^{er} trimestre 2024.

L'« équipe élargie » correspondant à l'ensemble des contributeur-riche-s, est composée d'environ 100 agents, qui interviennent dans le cadre de la convention de mise à disposition des services.

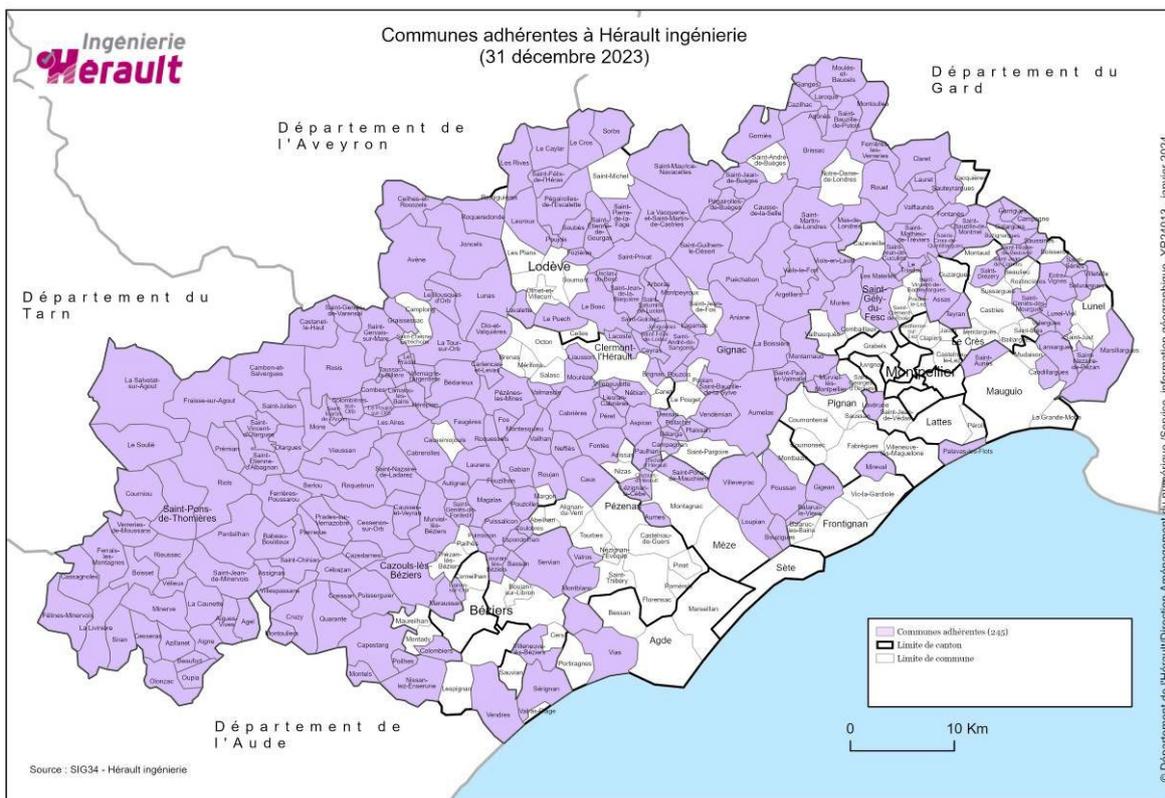
Organigramme fonctionnel



État des adhésions

245 communes adhérentes

	HERAULT	HI	%
0-250 HABITANTS	68	41	60,29%
251-1000 HABITANTS	107	105	98,13%
1001-3500 HABITANTS	102	73	71,57%
3501-5000 HABITANTS	17	13	76,47%
5001-10000 HABITANTS	34	11	32,35%
10001-20000 HABITANTS	7	2	28,57%
20001-40000 HABITANTS	4	0	0,00%
40001-80000 HABITANTS	2	0	0,00%
PLUS DE 80000 HABITANTS	1	0	0,00%
	342	245	71,64%

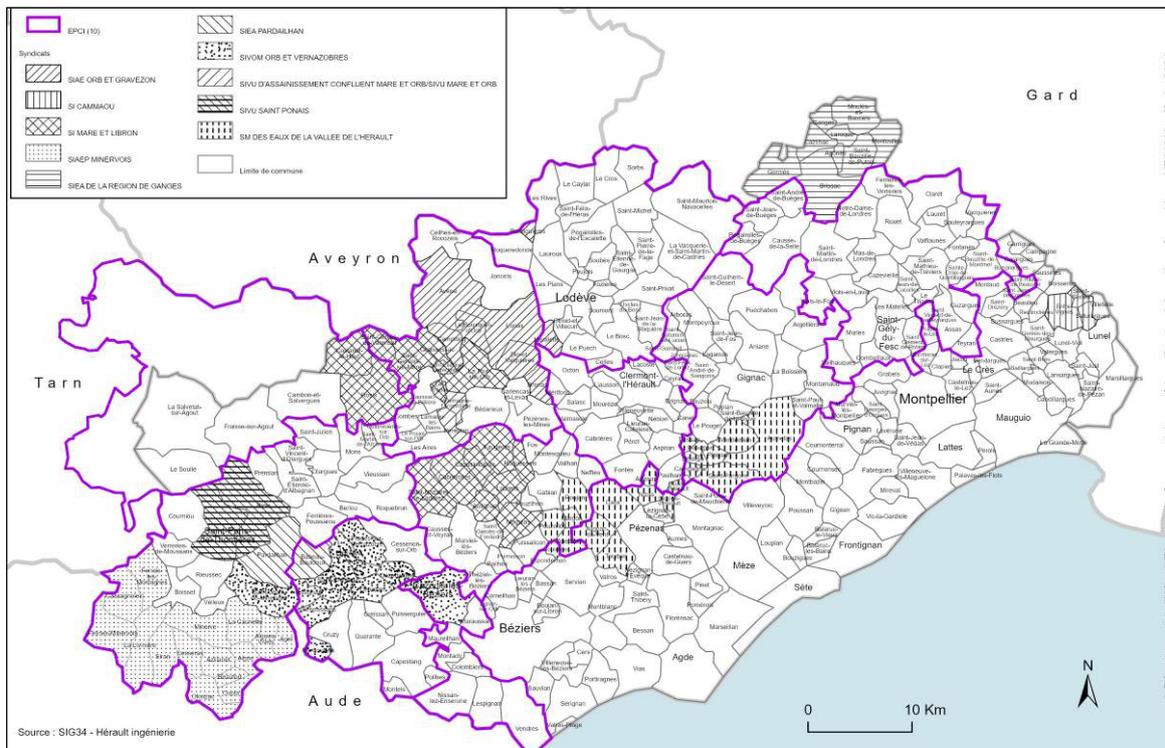


10 Communautés de communes adhérentes

10 Syndicats Intercommunaux adhérents



EPCI - Syndicats adhérents à Hérault Ingénierie (31 décembre 2023)



Cotisations

La cotisation annuelle

Le montant de cotisation est calculé à partir de la population DGF de l'année N-1 de la collectivité considérée et diffère en fonction de la nature de la collectivité et de sa zone.

La cotisation permet de bénéficier gratuitement d'informations, d'une assistance et des conseils de premier ordre et de prestations à tarifs réduits.

En complément du forfait de base, les collectivités situées en ZRR peuvent souscrire des options liées à l'autosurveillance des infrastructures d'assainissement, d'une part, et à la sécurisation des captages d'eau potable, d'autre part, selon la grille ci-dessous :

Pour les communes situées en ZRR :

Forfait de base	0,20 € par habitant
Forfait de base + Option DUP captage	0,30 € par habitant
Forfait de base + Option assainissement collectif	0,80 € par habitant
Forfait de base + Option assainissement collectif + Option DUP captage	1,10 € par habitant

Pour les communes situées hors ZRR :

Du 1 ^{er} habitant au 5 000 ^{ième}	0,30 € par habitant
Du 5 001 ^{ième} habitant au 10 000 ^{ième}	0,15 € par habitant
Du 10 001 ^{ième} habitant au 20 000 ^{ième}	0,10 € par habitant
Au-delà du 20 000 ^{ième} habitant	0,05 € par habitant

Pour les intercommunalités situées hors ZRR, le montant de la cotisation annuelle est proportionnel à la population DGF de l'année N-1 s'élève à 0,30 € par habitant.

Le Département quant à lui adhère forfaitairement.

Les prestations

Pour des interventions plus complexes, en supplément de la cotisation, les collectivités adhérentes payent des prestations qui seront facturées au regard d'une estimation du temps passé, à partir des coûts journaliers de la typologie d'agent mobilisé.

Le coût journalier est calculé en intégrant la somme des coûts liés aux agents travaillant pour Hérault Ingénierie (bâtiment, véhicule, frais de déplacement, masse salariale des techniciens, de l'encadrement, des agents administratifs, formation, matériel, informatique...) divisé par le nombre de jours de production des agents exécutant directement les missions demandées selon les tarifs suivants :

- Expert : 690 €,
- Chef de projet : 550 €,
- Technicien/gestionnaire administratif : 485 €,
- Agent de maîtrise/ agent administratif : 375 €.

Sur ces montants, le département prend en charge, au titre des solidarités territoriales, entre 30 et 70% du cout des prestations en fonction de chaque territoire et de la nature de la collectivité selon le tableau ci-dessous : plus le territoire est petit et rural et plus le Département contribue.

	ZRR	Hors ZRR
Agglomération		20%
Communauté de commune	40%	30%
Commune < 1000 hab	70%	50%
Commune < 5000 hab	50%	30%
Commune > 5000 hab	40%	20%

Les intercommunalités adhérentes bénéficient de prestations de surveillance des stations d'épuration aux tarifs suivants : visites 250 €, Bilan 990 € et audit 660 €.

Pour les réponses aux demandes des collectivités non-adhérentes, l'ATD peut répondre aux sollicitations et marchés publics en facturant les coûts journaliers des agents.

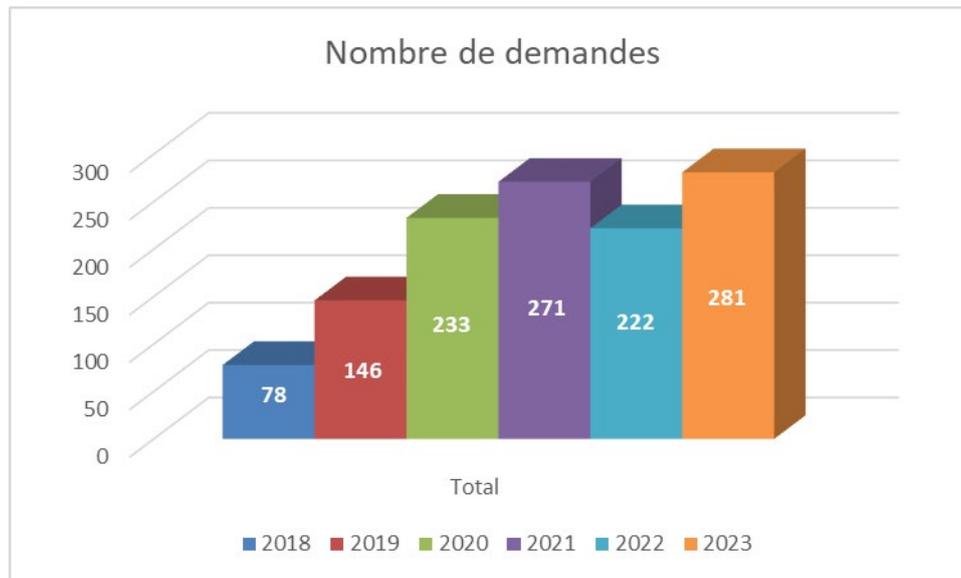
Bilan d'activité 2023

Demandes par domaine d'intervention en 2023

En 2023, les collectivités ont formulé 281 demandes tous domaines confondus portant à plus de 1 200 demandes traitées ou en cours de traitement depuis la création d'Hérault Ingénierie. Nous pouvons souligner la variété des champs d'intervention ainsi que la prépondérance des demandes dans le domaine du Petit Cycle de l'Eau (82) et du foncier (117).

Activité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Assainissement	8	32	22	17	15	21	115
Bâtiment		22	17	21	25	22	107
Eau Potable	16	28	36	39	24	26	169
Espace Public		4	12	12	5	9	42
Espace Sportif	3	4	2	4	4	1	18
Foncier		4	23	76	67	117	287
Hydraulique		4	1	4	1		10
Hydrogéologie		7	9	17	15	22	70
Juridique		1	1	2	1	3	8
Patrimoine et culture		4	18	15	9	10	56
SATESE			39	19	19	13	90
Urbanisme			3	14	3	4	24
Voirie		34	41	26	27	24	152
z-Autres		2	9	5	7	9	32
Total	78	146	233	271	222	281	1231

Évolution du nombre de demandes par année



Assistance technique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, notamment son article 73, le décret d'application du 26 décembre 2007, l'arrêté du 21 octobre 2008, ont fixé le cadre juridique général et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique eau auprès des collectivités qui ne bénéficient pas des moyens suffisants dans ce domaine.

En vertu des règles d'éligibilité, les bénéficiaires de ce service sont au premier chef les territoires ruraux, les moins densément peuplés, et les plus démunis en termes de capacité financière pour l'exercice de leurs compétences.

Suite à l'élargissement des thématiques par la loi Notre en Aout 2015, un décret du 14 juin 2019 est venu préciser les missions et thématiques prises en charge dans la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la voirie, l'aménagement et l'habitat. Il a également rehaussé les seuils d'éligibilité des EPCI à 40.000 habitants au regard du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement à des EPCI d'au moins 15 000 habitants. La loi a été complétée par un dernier décret du 18 juin 2020 qui élargit l'assistance technique à la thématique mobilité.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse cofinance 50% des couts de ce service depuis sa création dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Assainissement

Les missions historiques du SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) en matière de stations d'épuration (visites, bilan 24h, audit), sont renforcées à travers l'assistance à l'autosurveillance, et étendues à de nouvelles missions comme le fonctionnement des réseaux et la problématique du raccordement des effluents non domestiques

Eau potable

Les missions concernent la protection réglementaire des captages. L'objectif est d'assister les collectivités dans la sécurisation des emprises foncières des captages d'eau potable. Il s'agit d'accompagner les territoires pour l'obtention des autorisations soumises à DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le Département accompagne ainsi les collectivités pour élaborer les dossiers préparatoires et réglementaires, aider au pilotage de la procédure aboutissant à l'arrêté de DUP, et assister la collectivité pour l'avis de l'hydrogéologue agréé et l'enquête publique.

Depuis sa création en juin 2018, Hérault Ingénierie intervient dans les domaines couverts par l'assistance technique réglementaire départementale pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau. Le département lui a en effet confié par convention cette mission d'intérêt public dans le cadre d'une prestation de service et conformément à ses statuts et à l'article L5111-1 du CGCT pour continuer l'action jusque-là exercé par la régie autonome du SATED.

Les prestations exercées dans ce cadre sont présentées ci-dessous :

Déclaration d'Utilité Publique Captages d'eau

En **2023**,

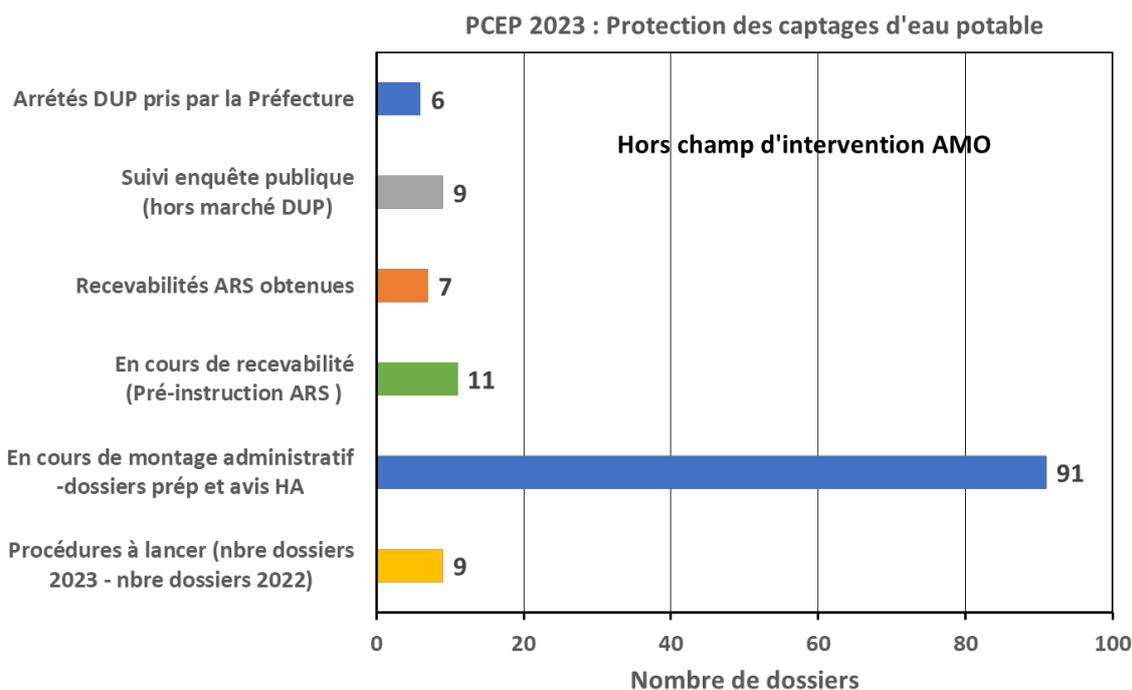
30 collectivités ont été accompagnées pour rappel : 37 en 2022 (5 sur Adour Garonne et 25 sur AERMC)

120 captages en cours de procédures pour rappel : 76 en 2022 (34 sur Adour Garonne et 86 sur AERMC)

7 dossiers déclarés recevables par les services de l'État pour rappel : 4 en 2022

6 arrêtés préfectoraux publiés pour rappel : 0 en 2022

9 arrêtés préfectoraux en attentes, pour rappel : 10 en 2022



Suivi des stations de traitement des eaux usées (STEU) sur l'année 2023 :

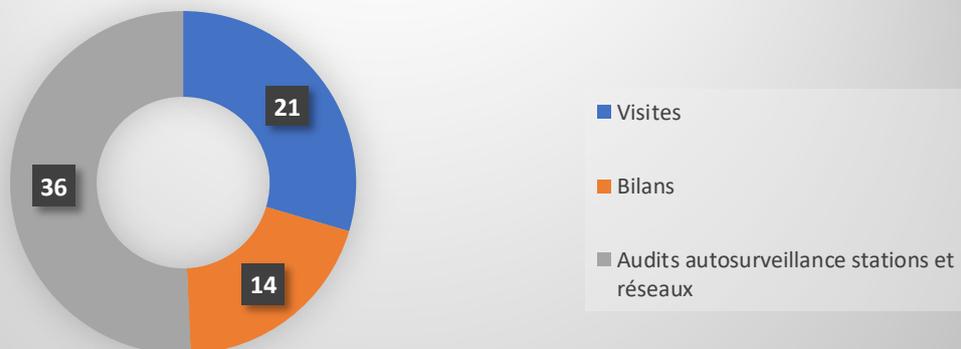
368 STEU suivies sur 390, avec :

- 287 visites,
- 87 audits d'autosurveillance,
- 21 audits d'autosurveillance sur les réseaux d'assainissement,
- 162 bilans 24h réglementaires,
- Et 35 visites de milieux naturels

SATESE 2023 : Nombres de prestations ADHERENTS (forfait + devis complémentaire adhésion) sur 232 stations suivies



SATESE 2023 : Nombres de prestations CONCURRENTIEL (devis) sur 36 stations suivies



La centrale d'achat

Présentation

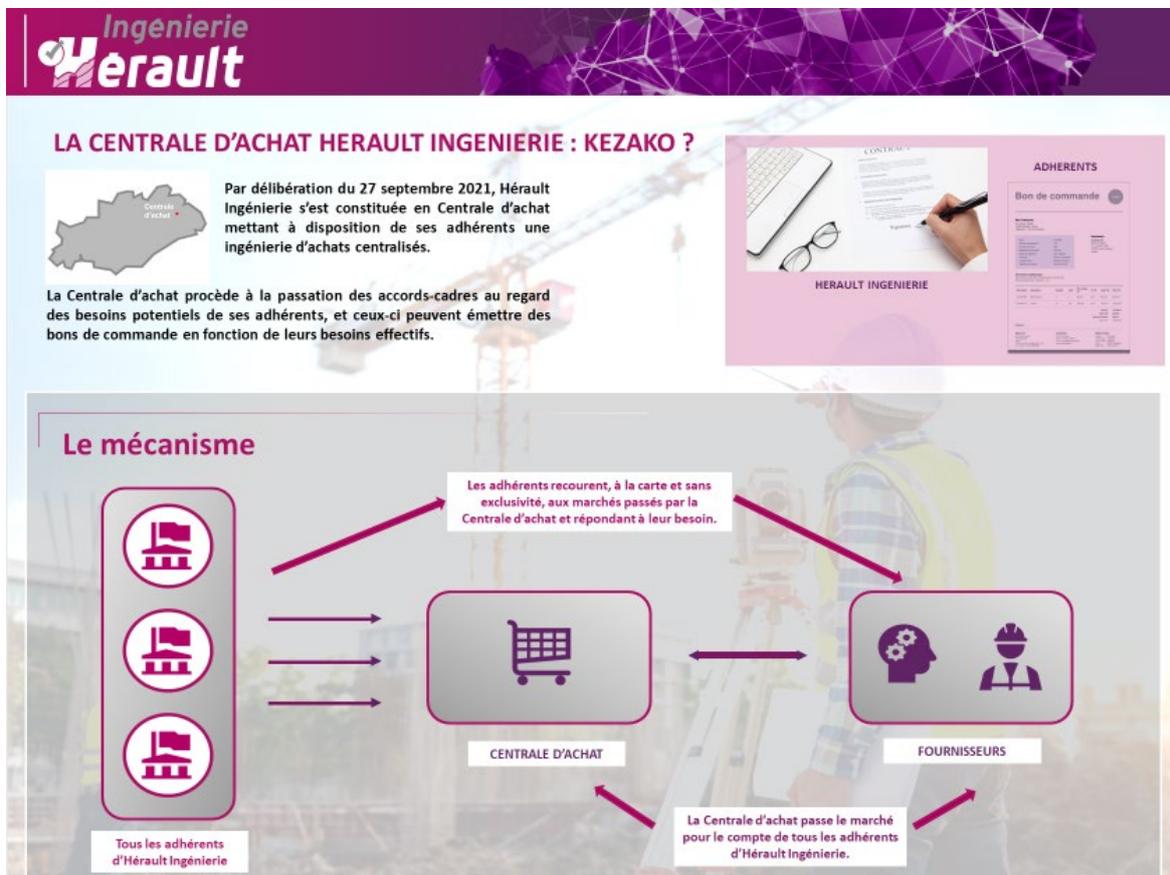
Hérault Ingénierie - Centrale d'achat assure, dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics, toutes les missions nécessaires à la conclusion d'accords-cadres. En amont de la procédure d'appel d'offre, Hérault Ingénierie - Centrale d'Achat recense les besoins des bénéficiaires et le cas échéant, réalise les études de marché et le sourcing.

A la suite de cette phase, Hérault Ingénierie - Centrale d'achat met en œuvre l'ensemble de la procédure de passation des marchés et accords-cadres, et des marchés subséquents le cas échéant, de l'appel d'offre au démarrage de l'exécution.

Pour la phase exécution, le rôle d'Hérault Ingénierie - Centrale d'achat est de superviser la procédure reconduction éventuelle, accompagnement des conflits, mise à disposition de documents types).

Pour le reste, lorsqu'un marché ou accord-cadre est mis à la disposition par Hérault Ingénierie – Centrale d'achat, **les adhérents** disposent de tous pouvoirs, dans les limites de la législation et de la réglementation applicables, à l'effet de faire le nécessaire pour l'exécution du contrat (recensement des besoins, exécution des contrats, transmission des documents de suivis global à Hérault Ingénierie - Centrale d'achat)

Le recours à Hérault Ingénierie – Centrale d'achat est sans exclusivité, l'adhérent conserve la possibilité d'adhérer à toute autre centrale d'achat ou de constituer tout groupement de commande publique, en toute indépendance ou en association avec le ou les tiers de son choix.



Ingénierie Hérault

LA CENTRALE D'ACHAT HERAULT INGENIERIE : COMMENT Y RECOURIR ?

- ➔ **Aucune délibération spécifique nécessaire**
- ➔ **Accès gratuit de tous les adhérents d'Hérault Ingénierie**
- ➔ **A tout moment de la vie des accords-cadres conclus**

Engagements de la Centrale

- *Reconnaitre les besoins
- *Élaborer les DCE et assurer le respect du droit de la commande publique
- *Accompagner tous les actes et formalités relatifs à la passation
- *Superviser la phase de mise en œuvre des marchés
- *Accompagner leur mise en œuvre, initiale par les titulaires et auprès des Adhérents

Engagements du bénéficiaire

- *Assurer l'exécution des accords-cadres
- *Émettre les bons de commande en respectant les prescriptions d'Hérault Ingénierie
- *S'acquitter des factures après service fait
- *Informier en temps réel la Centrale d'achat des bons de commande émis et du déroulement des prestations

Une seule adresse !
contact@heraultingenierie.fr

Les accords-cadres d'ores et déjà disponibles

- ➔ Études géophysiques par panneaux électriques
- ➔ Études hydrogéologiques de recherche d'eau
- ➔ Contrôle technique
- ➔ Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)
- ➔ Prestations topographiques et de géomètre expert
- ➔ Fourniture et transport de Sel de déneigement

Les accords-cadres envisagés d'ici fin 2024

- ➔ Géotechnique
- ➔ Programmiste

4 accords-cadres conclus en 2023

Missions de Contrôle Technique dans le cadre de travaux sur le territoire du Département de l'Hérault

Durée : Un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant : 200 000 € HT/an

Nombre de titulaires du marché : 1

Fourniture et transport de sel de déneigement sur le territoire du Département de l'Hérault

Durée : Un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant :

LOT 1 : Fourniture de Sel humide de type A ou B :	80 000 € HT/an
LOT 2 : Fourniture de Sel sec de type B :	30 000 € HT/an

Nombre de titulaires du marché : 1 par lot.

Missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour des opérations de catégories 2 et 3 dans le cadre de travaux sur le territoire du Département de l'Hérault

Durée : Un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant : 150 000 € HT/an

Nombre de titulaires du marché : 1

Missions de levés topographiques et parcellaires dans le cadre de travaux sur le territoire du Département de l'Hérault

Durée : Un an, à compter de la date de notification du contrat, reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an.

Montant : LOT 1 : Prestations topographiques : 100 000 € HT/an

LOT 2 : Prestations de Géomètre-expert : 100 000 € HT/an

Nombre de titulaires du marché : 1 par lot.

Exemples de prestations

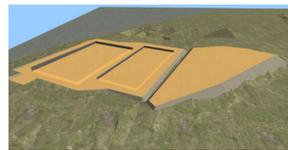
Commune de Galargues

(Canton de Lunel)

Construction d'une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU), bathymétrie, curage et aménagement du lagunage actuel

Coût du projet : 885 000 € TTC

Objet de la mission : L'opération s'inscrit dans un contexte de limites de capacité efficace de la station de traitement des eaux usées. L'atteinte de ces limites a des conséquences sur l'obtention d'autorisation d'urbanisme. Hérault Ingénierie a ainsi accompagné pour la commune de Galargues depuis la définition du programme de l'opération, jusqu'aux opérations de réception des travaux.



Phase pré-opérationnelle :

- Définition du programme : finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), réflexion sur les capacités et déplacement de l'implantation du site de la future STEU, aménagement du site de l'actuelle STEU (bathymétrie + curage + aménagements en parc),
- Concertation avec la DDTM concernant l'allègement du niveau de rejet et accompagnement lors des échanges concernant un lotissement,
- Accompagnement pour la réalisation d'une bathymétrie et curage des lagunes existantes,
- montage d'un programme pour l'aménagement paysager du site de l'actuelle STEU par lagunage.

Phase opérationnelle :

- Assistance pour la passation du contrat de maîtrise d'œuvre (DCE et RAO),
- Pilotage du maître d'œuvre en phase conception : finalisation du SDA, et de l'avant-projet à l'ACT,
- Accompagnement lors de la phase VISA et Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

Commune d'Agel

(Canton de Saint Pons de Thomières)

Construction d'une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) en lieu et place des ouvrages obsolètes.

Coût du projet : 228.000 € TTC

Objet de la mission : Les ouvrages de traitement existants ne répondaient plus aux attentes de protection du milieu. Il était nécessaire de repenser la filière de traitement afin, d'une part, de prendre en compte les évolutions démographiques de la commune et, d'autre part, de répondre aux objectifs de qualité du milieu naturel.



Phase pré-opérationnelle :

- Finalisation du schéma directeur communal, en intégrant la contrainte d'inondabilité du territoire imposant de travailler sur le site existant,
- Concertation avec les services de la DDTM afin d'imaginer un phasage de chantier en conservant un minimum de continuité de service.

Phase opérationnelle :

- Travail en synergie avec le maître d'œuvre afin d'optimiser la conception des ouvrages tout en conservant une partie du traitement en place pendant la période chantier,
- Valorisation de matériaux propriétés de la commune pour la réalisation des berges,
- Aide à la décision pour le choix de l'entreprise de travaux,
- Accompagnement lors de la phase VISA et AOR,
- Essai de réception réalisé par les techniciens d'Hérault ingénierie.

Commune de Cazilhac

(Canton de Lodève)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PLU

Coût du projet : 80 790 € TTC

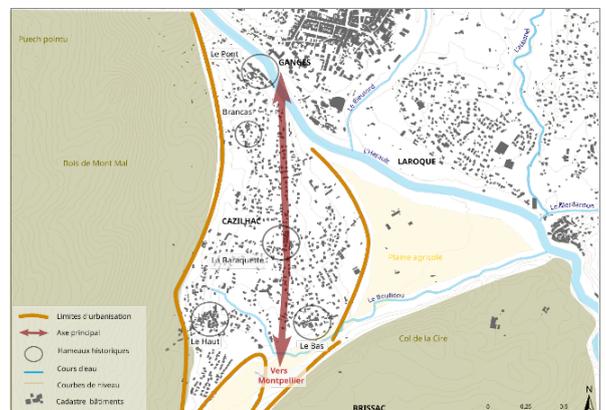
Objet de la mission : Hérault Ingénierie accompagne la commune de Cazilhac dans la révision de son PLU. L'intervention a facilité la production du cahier des charges et la préparation des documents administratifs nécessaires pour le marché. Elle a également fourni une assistance pour la publication et la consultation, ainsi que pour l'analyse des offres et la finalisation des contrats. En outre, cette intervention a permis de mettre en place un suivi pour assurer le bon déroulement des activités du bureau d'études concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Phase pré-opérationnelle : établissement du programme de l'opération

- Plusieurs réunions et échanges nécessaires avec la mairie afin de préciser les aspects clés du projet.
- Plusieurs visites sur le terrain pour appréhender les spécificités du territoire.
- Rédaction détaillée du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), garantissant la clarté et la précision des spécifications techniques du projet, conformément aux exigences établies lors des échanges avec la mairie.

Phase opérationnelle : suivi du marché du PLU

- Rédaction des pièces administratives du DCE
- Assistance pour la publication et la consultation jusqu'à l'analyse des offres et la sélection du prestataire, en organisant une audition.
- Assistance tout au long du processus de réception des livrables du dossier PLU : réunions de lancement, Comité technique, Comité de pilotage, etc.
- Accompagnement de la commune pour le pilotage du bureau d'études



Commune de Cabrerolles

(Canton de Cazouls lès Béziers)

Inventaire des chemins communaux

Coût du projet : sera défini en fonction des résultats de cette mission

Objet de la mission : Hérault Ingénierie accompagne la commune de Cabrerolles dans la mise à jour de son inventaire des chemins ruraux sur son territoire. L'intervention consiste à recenser son patrimoine et à l'actualiser, par l'établissement d'un tableau récapitulatif.

A l'issue de ce travail, Hérault Ingénierie pourra proposer une assistance juridique prolongeant le recensement jusqu'à la publication du tableau des inventaires au Service des Hypothèques.

Phase pré-opérationnelle : recensement et diagnostic (2023-2024)

- Vérifications cartographiques, état des lieux du réseau communal existant et du réseau cadastré ;
- Vérifications de la qualification des chemins ruraux de l'inventaire (cadastre, preuves ou présomptions de propriétés, prescription acquisitive...);
- Proposition d'un tableau récapitulatif des inventaires avec nomenclature et plan de situation ;
- Proposition de documents d'aide à la décision présentant les scénarii possibles et les outils nécessaires à leur mise en œuvre (fermeture, échange ou aliénation de chemins, désaffectation matérielle, information des riverains impactés, opérations de bornage, servitudes de passage ou conventionnelles, saisine du Tribunal administratif en vue de conforter une présomption de propriété...)

Phase opérationnelle : mise en œuvre de la procédure d'enquête publique obligatoire (2024), conformément au décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités d'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux

Formalités : Arrêté du maire pour la désignation d'un commissaire enquêteur, publication de l'avis d'enquête publique, constitution du dossier d'enquête

Déroulement de l'enquête : suivi de la procédure d'enquête publique jusqu'à la notification par le Commissaire enquêteur au Maire du registre des observations motivées et de son avis, préparation des actes administratifs et publication aux hypothèques, information du cadastre.



Commune de Castanet le Haut

(Canton de St Pons de Thomières)

Restructuration d'un ilot dégradé

Coût du projet : 650 000 € TTC

Objet de la mission :

La commune vient de faire l'acquisition d'un ensemble de vieilles bergeries appartenant à plusieurs propriétaires, situé en premier plan de l'entrée du village de Castanet. Ce projet s'inscrit dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) car il n'y aura pas d'emprise sur l'espace agricole, naturel ou forestier.

La commune a sollicité les services d'Hérault Ingénierie et du CAUE de l'Hérault, afin de désigner un maître d'œuvre architecte urbaniste pour développer et mettre en œuvre ce projet.

Un des objectifs du Maître d'ouvrage est de conserver le plus possible les matériaux en place et construire avec les matériaux locaux en privilégiant la filière bois en particulier pour l'ossature du bâtiment.

Phase pré-opérationnelle :

- Accompagnement pour l'établissement du programme de l'opération
- Etablissement des dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs (Etat, Région, Département...)

Phase opérationnelle :

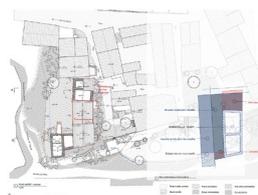
Etudes :

- Contractualisation du dossier avec un maître d'œuvre :
- Consultation
- Phase audition des candidats
- Analyse des offres
- Montage du marché
- Validation des livrables du maître d'œuvre et pilotage du marché
- Assistance auprès maître d'ouvrage pour recourir à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie pour les marchés connexes : Contrôleur technique (CT), Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS), ...

Travaux :

- Accompagnement administratif, technique et financier tout au long de l'opération jusqu'à la réception des travaux.

L'existant :



Le projet :

Accords-cadres pour les opérations d'exploitation et d'investissement en eau potable et assainissement

Doter les adhérents de moyens pratiques et réactifs de commande publique dans leurs opérations.

Objet de la mission : Hérault Ingénierie accompagne les adhérents dans le montage et la passation d'**accords-cadres** permettant un pilotage réactif et efficient des opérations d'investissement et de fonctionnement d'alimentation en eau potable et assainissement, complétant ainsi parfaitement celle proposée par la Centrale d'achat d'Hérault Ingénierie.

Pour les opérations en investissement :

- **Accord-cadre de maîtrise d'œuvre** pour la réalisation de travaux de création, renouvellement et de renforcement d'ouvrages et de réseaux AEP / EU / EP,
- **Accord-cadre pour la réalisation de travaux** de création, renouvellement et de renforcement d'ouvrages et de réseaux AEP / EU / EP,
- **Accord-cadre pour la réalisation d'opérations préalables à la réception (OPR)** de travaux de création, renouvellement et de renforcement d'ouvrages et de réseaux AEP / EU / EP,,

Pour les opérations en fonctionnement :

- **Accord-cadre pour la réalisation de travaux et d'interventions ponctuelles** liés à l'exploitation en régie des réseaux de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées (branchement, réparations de casses / fuites...),
- **Accord-cadre pour la fourniture de matériel de plomberie et quincaillerie** liés à l'exploitation en régie des réseaux de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées.



Phase pré-opérationnelle :

Cette phase essentielle permet, grâce à des **entretiens et d'échanges successifs**, de bien comprendre et appréhender vos besoins et de permettre **d'adapter les livrables produits à vos habitudes et modes de fonctionnement** :

- choix des matériaux,
- mode d'évaluation des quantités (type de forfait branchement par exemple, etc.),
- adaptation de la procédure (bons de commande / marchés subséquents / mixte, mono / multi-attributaire, etc.)

Phase opérationnelle :

Cette phase consiste au montage des dossiers de consultations des entreprises (pièces techniques et **adaptations des pièces administratives à vos services commande publique le cas échéant**), et de vous accompagner pendant toute la phase de consultation (réponses aux questions lors des consultations, négociations, rédaction du rapport d'analyse des offres).

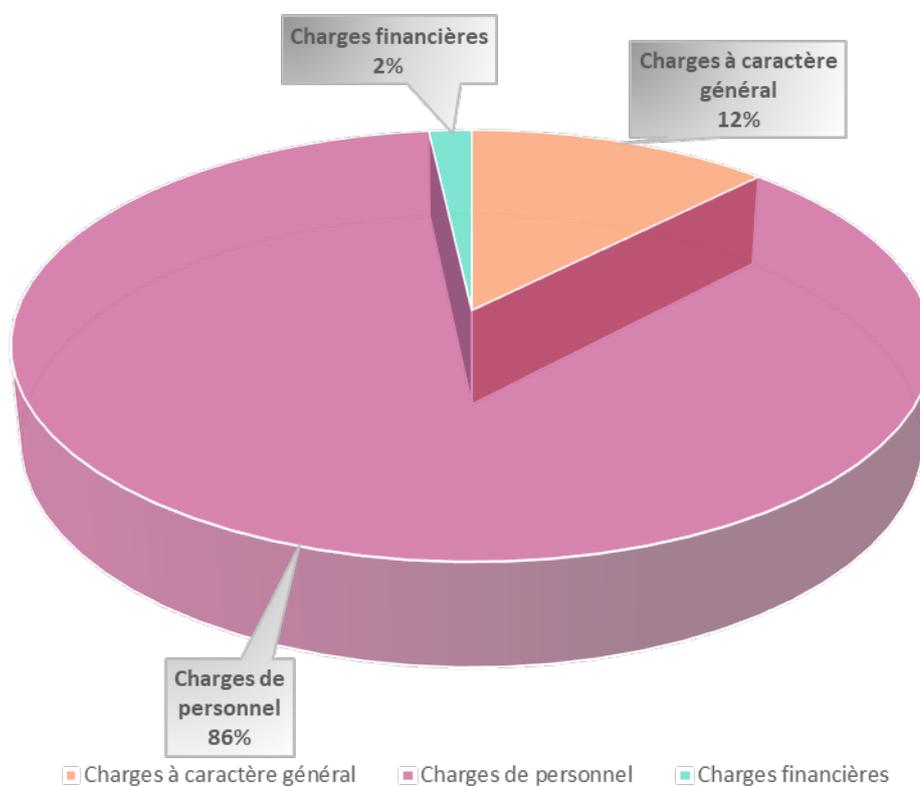
Bilan financier 2023

Compte administratif 2023

Dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
NATURE	DEPENSES VOTEES	RATIO	DEPENSES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Charges à caractère général	234 735 €	12,83%	207 957 €	12,43%	88,59%
Charges de personnel	1 565 000 €	85,52%	1 435 587 €	85,81%	91,73%
Charges financières	30 180 €	1,65%	29 378 €	1,76%	97,34%
TOTAL	1 829 915 €		1 672 921 €		91,42%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES 2023

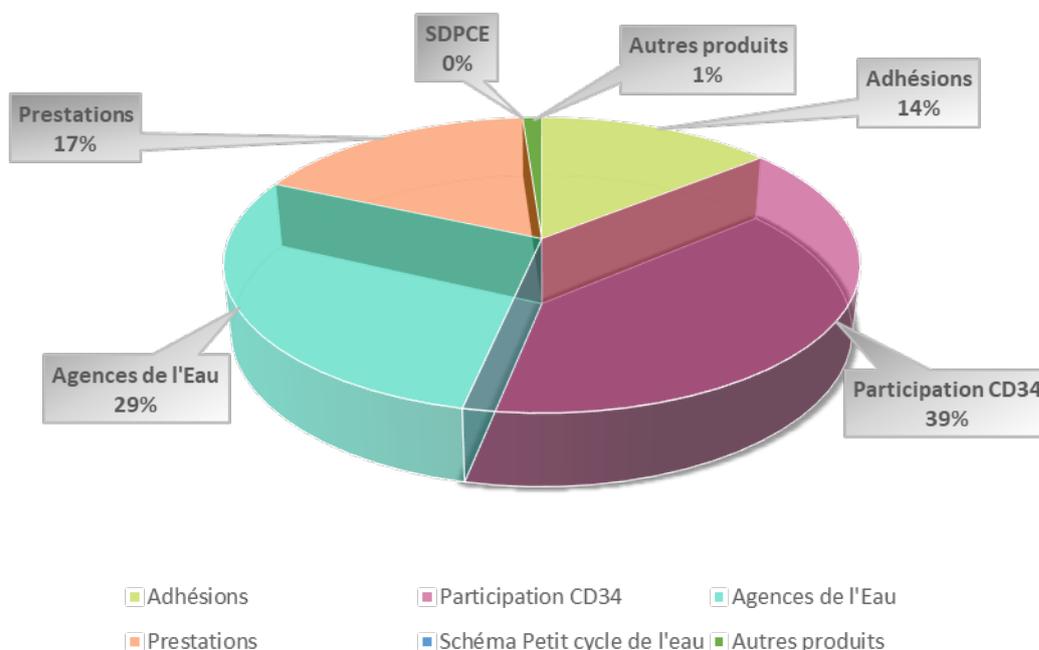




Recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
NATURE	RECETTES VOTEES	RATIO	RECETTES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Adhésions	241 000 €	13,17%	238 568 €	14,19%	98,99%
Participation CD34	716 000 €	39,13%	658 165 €	39,16%	91,92%
Agences de l'Eau	492 000 €	26,89%	476 221 €	28,33%	96,79%
Prestations	280 000 €	15,30%	288 331 €	17,16%	102,98%
Schéma Petit cycle de l'eau	80 000 €	4,37%	0 €	0,00%	0,00%
Autres produits	20 915 €	1,14%	19 414 €	1,16%	92,82%
TOTAL	1 829 915 €		1 680 699 €		91,85%

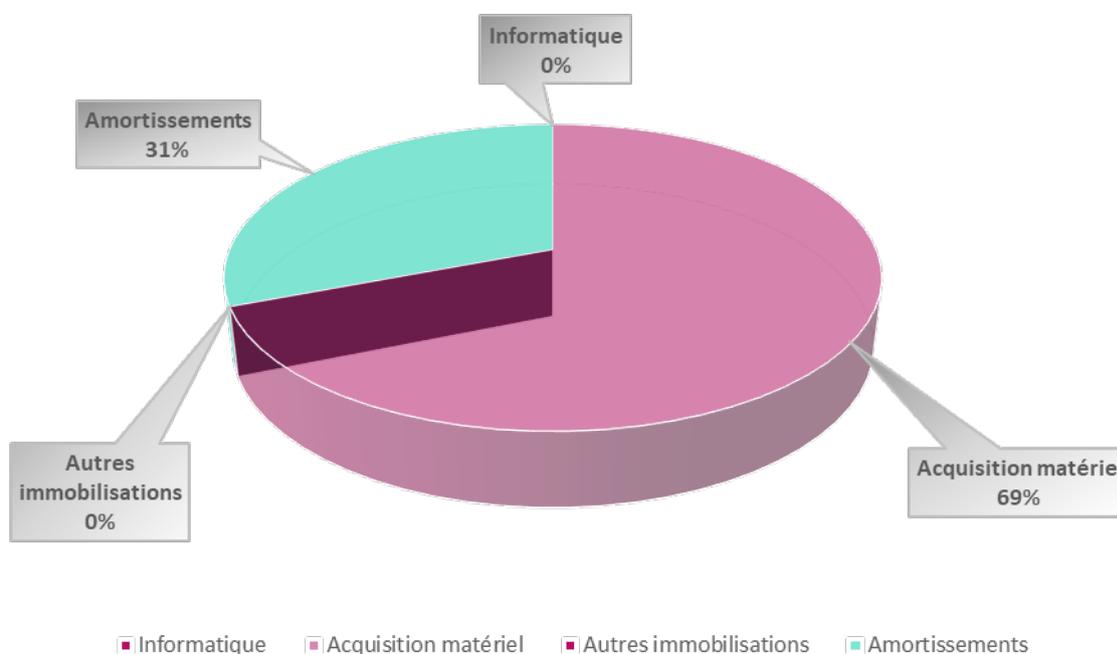
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES 2023



Dépenses d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
NATURE	DEPENSES VOTEES	RATIO	DEPENSES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Informatique	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0,00%
Acquisition matériel	44 880 €	54,61%	43 483 €	69,13%	96,89%
Autres immobilisations	17 885 €	21,76%	0 €	0,00%	0,00%
Amortissements	19 414 €	23,62%	19 414 €	30,87%	100,00%
TOTAL	82 180 €		62 898 €		76,54%

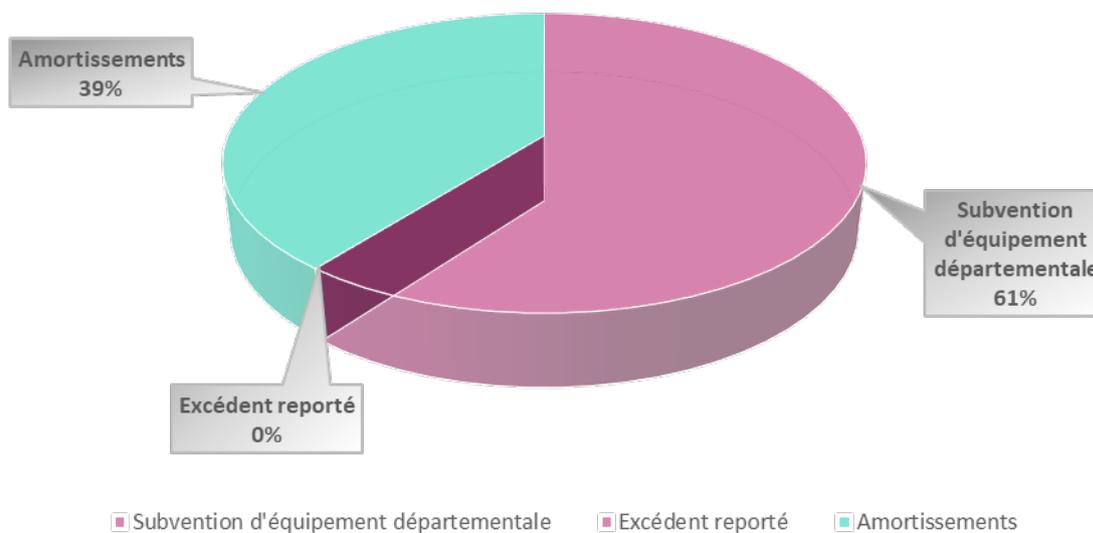
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES 2023



Recettes d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
NATURE	RECETTES VOTEES	RATIO	RECETTES REALISEES	RATIO	RATIO REALISE/VOTE
Subvention d'équipement départementale	40 000 €	48,67%	40 000 €	60,61%	100,00%
Excédent reporté	16 174 €	19,68%	0 €	0,00%	0,00%
Amortissements	26 005 €	31,64%	26 001 €	39,39%	99,98%
TOTAL	82 180 €		66 001 €		80,31%

RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES 2023



Organisation de la commande publique

En 2023, Hérault Ingénierie a rationalisé ses procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la Centrale d'achat, et plus généralement ses procédures de commande publique. Cette dynamique s'est traduite par la rédaction d'un Règlement de la commande publique de la structure, qui a été entériné par le Conseil d'administration au mois de Décembre.

Ce règlement, qui s'applique en interne, pourra également être source d'inspiration pour les adhérents qui souhaiteraient optimiser leurs achats et formaliser leurs méthodes

